

## ARRÊTE DU MAIRE

ARRÊTE N°26/2023 du 04 mai 2023

### Fermeture d'un secteur de la forêt de Barberine

Le Maire de la commune de Vallorcine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu la loi modifiée N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la dangerosité du secteur face à l'invasion du scolyte sur les arbres,

Considérant les risques liés à la chutes des arbres morts sur les sentiers de randonnées pédestres et alentours ,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A partir du 04 mai 2023, le secteur située entre le début de la piste forestière menant à la Villaz (figurant sur le plan ci-joint) et la cascade de Barberine est fermé à toute pénétration en particulier les sentiers inclus dans ce périmètre sont fermés à la circulation.

**ARTICLE 2 :** M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la Brigade de gendarmerie de CHAMONIX-MONT-BLANC, à Mr le Garde Champêtre de Vallorcine à l'office de Tourisme, aux pompiers et au département de la Haute-Savoie.

Certifié exécutoire le 04 mai 2023

Fait à Vallorcine le 04 mai 2023

Le Maire,





